

# L'atelier départemental du SDIS 06

---

## ► Le Groupement fonctionnel « Technique »

Au sein de la sous-direction technique et des systèmes d'information, le groupement fonctionnel technique (GFTE), placé sous l'autorité du Lieutenant-Colonel GENOVESE, est chargé de l'achat du matériel roulant, des embarcations et des équipements opérationnels ainsi que de la mise en œuvre des moyens techniques nécessaires à leur bon fonctionnement (entretien, réparations).

Il est de plus chargé de l'équipement individuel des sapeurs-pompiers et du matériel électroménager qui équipe les centres d'incendie et de secours.

Longtemps c'est l'atelier de la caserne Nice Magnan qui a joué le rôle d'atelier départemental.

En 1985 un atelier a été installé à Saint Laurent du Var et a déménagé par la suite pour s'implanter en 1999 sur le site de Vallauris.

Le GFTE compte 58 agents sur le site de Vallauris :

- 49 personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS)
- 9 sapeurs-pompiers professionnels

De plus, 12 P.A.T.S. travaillent au sein des ateliers des groupements territoriaux.

Dans le cadre de la continuité du service opérationnel, un réseau d'astreintes a été mis en place :

- « mécanique » plus « pneumatique » (période estivale),
- « pièces détachées »,
- « fontainerie ».

Le budget annuel consacré est environ de 5,2 M € en investissement, et de 6 M € en fonctionnement (moyenne sur les six dernières années.)

Le groupement technique a été très récemment restructuré et une nouvelle organisation a été mise en place.

Il s'articule autour de quatre services :

- service maintenance des matériels roulants et nautiques
- service gestion des matériels roulants et nautiques
- service logistique
- service administratif et financier

Les ateliers de groupement vont lui être rattachés.

## **1) Les services du Groupement « Technique »**

### **▶ Le service maintenance et le service gestion des matériels roulants et nautiques**

Volontairement scindée en 2 services (entretien & réparation/administratif & prospective), cette dichotomie vise à optimiser le fonctionnement et la lisibilité de chacun d'eux tout en développant la transversalité, la suppléance et la complémentarité.

Cette entité est chargée de gérer les réparations et l'entretien des véhicules et des embarcations ainsi que l'acquisition et la recherche de nouveaux matériels, en relation avec les différents groupements (opérationnel et groupements territoriaux ) et prestataires de services extérieurs (industriels).

Elle inclut la cellule « mécanique », la cellule « électricité », la cellule « carrosserie/peinture », la cellule « agencement des véhicules » et la cellule « gestion des demandes Hotline (MC3) ».

Le bureau des pièces détachées fournit l'ensemble des pièces et outils qui permettent d'assurer les missions.

La plupart des réparations sont faites en régie, une partie est externalisée.

### **▶ Le service administratif et financier**

Il assure le suivi du budget et des marchés en relation avec le service de la commande publique et le service financier. En outre, il est chargé de la gestion des ressources humaines du groupement (absences, formations, avancements.....), de la veille juridique et de l'hygiène et la sécurité au travail.

La veille juridique a notamment pour mission de référencer l'ensemble des obligations juridiques qui pèsent sur le groupement. Respect des normes, contrôles et vérifications des matériels.

La gestion des ressources humaines fait l'objet d'une gestion personnalisée permettant d'accompagner l'agent dans la gestion de sa carrière.

Le suivi des conditions d'hygiène et de sécurité s'effectue dans le cadre du document unique et en relation avec les services dédiés de la direction du SDIS.

Ce service supervise également l'accueil téléphonique du groupement.

Il est à noter qu'une cellule d'évaluation, de prospective et de contrôle de gestion a été mise en place et rattachée directement au chef de groupement.

## ► Le service logistique

Il assure l'achat et la gestion des équipements opérationnels comprenant les matériels d'incendie et de secours ainsi que les équipements de protection individuelle et autres effets portés par les agents, des matériels de restauration et de nettoyage, ainsi que la gestion du carburant.

Il comprend :

- **le bureau des matériels opérationnels**, constitué d'une cellule « fontainerie » d'une cellule ARI ( appareils respiratoires isolants ) et d'un atelier de sellerie.
- **le bureau logistique** constitué de la cellule carburant et de la cellule des matériels non opérationnels
- **le bureau habillement**, chargé de l'achat et du suivi de l'habillement général, des E.P.I. (équipements de protection individuelle) et des équipements des sections spécialisées.

## 2) Les moyens du Groupement « Technique »

### ► Les matériels roulants et nautiques

**Le Groupement « Techniques » gère le parc roulant et nautique du SDIS 06 qui compte 1 330 véhicules de tous les types, dont 305 poids lourds et 23 embarcations.**

Le corps départemental dispose notamment d'un parc de :

- 18 fourgons pompe-tonne (FPT) dont la moyenne d'âge est de 13 ans
- 22 fourgons pompe-tonne léger (FPTL) d'une moyenne d'âge de 11 ans
- 16 fourgons pompe-tonne léger hors route (FPTL HR) d'une moyenne d'âge de 9 ans
- 178 camions citernes feux de forêts (CCF) dont :
  - 38 CCFL (léger) avec une moyenne d'âge de 22 ans,
  - 120 CCFM (moyen) avec une moyenne d'âge de 15 ans et demi,
  - 16 CCFS (super) pour une moyenne d'âge de 11 ans.
- 134 véhicules de secours à victime (VSAV) dont la moyenne d'âge est de 6 ans et demi
- 14 véhicules de secours routiers (VSR) dont la moyenne d'âge est de 8 ans et demi
- 17 échelles aériennes dont la moyenne d'âge est de 12 ans et demi.
- 15 camions citerne grande capacité (CCGC) dont la moyenne d'âge est de 18 ans.

## ► La maintenance

L'entretien et la réparation des matériels sont assurés par :

- l'atelier départemental implanté à Vallauris, au profit du groupement Nord et de la Direction, qui est équipé d'une cabine de peinture et qui dispose de 11 mécaniciens, 3 électriciens, 4 carrossiers dont 1 peintre et 2 mécaniciens marine.

Il gère aussi la maintenance des poids lourds du SDIS 06.

- un atelier par Groupement Territorial, avec 1 ou 2 mécaniciens en charge des opérations de maintenance sur les véhicules légers, dont les VSAV.

Les échelles aériennes font l'objet d'un entretien à la fois interne, mais également externe auprès des fournisseurs et un organisme de contrôle.

Le contrôle des embarcations est notamment réalisé par les Affaires Maritimes.

## ► Les appareils respiratoires isolants (ARI)

Le S.D.I.S. possède 750 appareils respiratoires à circuit ouvert (A.R.I.C.O. 300 bars), dont la moyenne d'âge est d'environ 17 ans, 26 ARI à circuit fermé (A.R.I.C.F.) de 11 ans d'âge et 6 compresseurs d'air respirable de 19,5 ans de moyenne d'âge.

L'analyse de la qualité de l'air est réalisée une fois par mois en interne et par une société spécialisée.

Les vérifications réglementaires des bouteilles, détendeurs, accessoires sensibles et compresseurs sont effectuées par des sociétés spécialisées ainsi que par deux agents du service formés et qualifiés.

La vétusté du matériel, son hétérogénéité et les contraintes de la nouvelle réglementation en vigueur nous ont amenés à un projet de renouvellement de la totalité du parc des A.R.I. ( budget de 1,3 millions d'euros sur trois ans ).

## ► L'habillement

Le magasin départemental coordonne le dépôt central et les magasins des groupements. Il assure la mise à jour du fichier, l'habillement des recrues, le suivi des réintégrations des effets, l'élaboration des cahiers des charges, l'étude et les essais de nouveaux E.P.I. (équipements de protection individuelle).

Les sapeurs-pompiers professionnels se voient affecter une masse individuelle annuelle de 415,00 € (valeur 2012) utilisée à partir d'un catalogue édité chaque fin d'année.

Ce catalogue est continuellement mis à jour.

Le renouvellement au profit des sapeurs-pompiers volontaires s'effectue en fonction de la vétusté des effets. Toutefois, pour tous les nouveaux E.P.I. inscrits au catalogue SPP, les sapeurs-pompiers volontaires en sont également dotés peu de temps après.

Les innovations technologiques ont permis des avancées significatives sur la protection des personnels et le SDIS 06 s'est largement investi en la matière.

Le service incendie a franchi un nouveau cap en matière de veste et sur-pantalon textiles. En effet, depuis juillet 2009, ce nouvel ensemble mis au point par le S.D.I.S. 06, équipe progressivement tous nos agents.

A ce jour, 90% des corps mixtes en sont équipés et 100% des agents en seront dotés fin 2012 (fin du programme d'équipement).

Le contrôle des casques est effectué par les correspondants habillement des Groupements Territoriaux.

Quant aux ceinturons et longues de maintien au travail, ils ont été retirés au profit d'un Kit Squad beaucoup plus sécurisé équipant à titre collectif l'ensemble des engins aériens de type E.P.C.

### ► La logistique générale

Depuis 2008, dans le cadre de l'entretien des E.P.I textiles (tenues S.P. F1, vestes et sur-pantalons textiles), un plan d'équipement départemental en ensembles « lave-linge et sèche-linge » a été mis en place sur deux ans.

Courant 2009, une dotation type en « matériel de nettoyage » et en « matériel pour les espaces sociaux de restauration » a été instaurée dans les C.I.S.

Avec une consommation annuelle de plus de 1 061 000 litres de carburant pour le parc de véhicules, le S.D.I.S. a dépensé plus de 1 421 000 euros en 2011.

Un projet de mutualisation relatif à la distribution de carburant est en cours d'étude avec le Conseil Général.

Par ailleurs un renforcement d'équipements dans les domaines de la fourniture de groupe électrogène a été réalisé entre fin 2011 et aujourd'hui.

En conséquence, 6 groupes électrogènes fixes (CIS Carros, PC Gillette, CIS Hancy, CIS Cannes la Bocca, CTA d'arrondissement Grasse et CODIS, CIS Cagnes sur mer) et 3 groupes électrogènes sur berce (CIS Grasse, CIS Sophia et berce Atelier) ont été installés soit en remplacement de matériels vétuste soit dans le cadre de la construction de nouvelles structures telles que le CTA d'arrondissement de Grasse.

### ► Les tuyaux et le petit matériel

Les tuyaux sont gérés au niveau des Groupements Territoriaux.

Les petits matériels qui équipent les véhicules d'intervention sont répertoriés selon des inventaires types par catégorie d'engins.

Les lots de sauvetage, les explosimètres, les groupes électrogènes, les tronçonneuses etc... qui équipent l'ensemble des CIS du SDIS 06 sont gérés par les 4 agents du bureau « fontainerie départementale ».

## ▶ Partenariat Conseil général des Alpes-Maritimes et SDIS 06

Le Conseil général des Alpes-Maritimes et le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ont pour objectif d'optimiser leurs achats et d'accroître par des achats groupés le nombre et le rapport qualité/prix des offres reçues.

Une convention constitutive de groupement de commandes en date du 1er juillet 2010 a ainsi été signée, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, notamment pour la passation des marchés.

Plusieurs marchés ont été lancés en conséquence (marché pneumatiques, marché VL - VTU - VTP - VLHR).

Quant aux stations de carburants et ateliers de nos différentes administrations, une réflexion est en cours quant à une rationalisation et à une mutualisation de ceux-ci.